



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1113) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «CMMP
ASSOCIATION CHŒUR MELOMEN PARIS», A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-339
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « CMMP Association Chœur Melomen Paris » représentée par son vice-président interne du chœur Mélomen Monsieur Dominique LE POGAM, dont le siège est situé C/O Centre LGBT, 63 rue Beaubourg 75003 Paris, d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 21 septembre 2025, le 22 février 2026 de 14h00 à 18h00 et le 22 mars 2026 de 10h00 à 15h00 ; dans la salle Pôle documentaire, les 4 octobre, 15,16 novembre et 20 décembre 2025 et les 17, 18 janvier et 14 juin 2026 de 14h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « CMMP Association Chœur Melomen Paris » représentée par son vice-président interne du chœur Mélomen Monsieur Dominique LE POGAM, dont le siège est situé C/O Centre LGBT, 63 rue Beaubourg 75003 Paris, une convention de location de salles pour un montant de 965 € T.T.C. (neuf cent soixante-cinq euros), afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 21 septembre 2025, le 22 février 2026 de 14h00 à 18h00 et le 22 mars 2026 de 10h00 à 15h00 ; dans la salle Pôle documentaire, les 4 octobre, 15,16 novembre et 20 décembre 2025 et les 17, 18 janvier et 14 juin 2026 de 14h00 à 18h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251010-lmc1H13540H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2025
Date de Publication : 10/10/2025